

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024046-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/042

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 03/06/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
29/05/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 13 jusqu'au point 2 -14 à partir du point 3

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET (à partir du point 3), DUBOIS, BORRINI, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT, LORY, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 5 jusqu'au point 2 - 4 à partir du point 3

Geneviève SIMON BOUVRET à Françoise GILLET (jusqu'au point 2), Patrice MOUTON à Jean-Pierre LORY, Florent DUMORTIER à Brigitte TANNIERES, Sébastien COUDRY à Martine DELESSARD, Marine PRALON à Francis HENRIOT,

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Louis BAULIEU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ATTRIBUTION D'UN APPARTEMENT - 4 RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution du logement communal sis 4 rue de l'Eglise à Franois suite au départ de l'ancien locataire.

Il est proposé de le louer à compter du 1^{er} mai 2024 à monsieur et madame KARAKAYA Hasan pour un loyer mensuel de 630,00 € révisable tous les ans auquel s'ajoute 80,00 € de charges.

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024046-DE



Une caution d'un montant égal à un mois de loyer, soit 630,00 € sera demandée au locataire à la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Valide la décision d'attribution du logement situé 4 rue de l'Eglise à compter du 1^{er} mai 2024 à Monsieur et madame KARAKAYA Hasan pour un montant de 630,00€ révisable tous les ans*
- *Autorise la perception d'une caution correspondant à un mois de loyer, soit 630,00€*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces*

Fait et délibéré, le 3 juin 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

